

REGLEMENT DE

LA « RUN IN CHAMBOURCY »

Article 1 : Organisation

La Run in Chambourcy est une course sur route de 3 courses (2, 5 et 10km) organisée par l'ASMC :

- 2 km la « Mini Cambo »
- 5 km la « P'tite Cambo »
- 10 km la « Camboricienne »

Article 2 : Date, horaires et parcours

La Run in Chambourcy aura lieu le **dimanche 9 mars 2025**.

- Le 2 km la « Mini Cambo » départ 9h00
- Le 5 km la « P'tite Cambo » départ 9h45
- Le 10 km la « Camboricienne » départ 9h30

Les parcours sont sur le site des Foulées Camboriciennes www.lesfouleescamboriciennes.fr

2-1 : lieu départ et arrivée

Le 5km La « P'tite Cambo » : Départ et Arrivée depuis le site de l'ASMC : 5 rue du Mur du Parc 78240 Chambourcy

- Départ donné sur la piste d'athlétisme, direction le sud de la commune de Chambourcy par la Grande Rue. Boucle de 5km sur les côteaux de Chambourcy par le Chemin des Alluets et la Rue de Montaigu.
- Retour vers le site Départ/Arrivée par le Chemin de Saint Barthélémy. Arrivée sur la piste d'athlétisme de l'ASMC.

Le 10 km la « Camboricienne » : Départ et Arrivée depuis le site de l'ASMC : 5 rue du Mur du Parc 78240 Chambourcy

- Départ donné sur la piste d'athlétisme, direction le sud de la commune de Chambourcy par la Grande Rue. Parcours vallonné entre le cimetière et les côteaux de Chambourcy par le Chemin des Alluets et la Rue de Montaigu.
- Arrivée sur la piste d'athlétisme de l'ASMC.

Attention : Pour des raisons de sécurité, les parcours peuvent subir des modifications. Elles seront communiquées, au plus tard, le jour même de l'évènement ainsi que le site des foulées camboriciennes www.lesfouleescamboriciennes.fr

Article 3 : Condition de participation

Les coureurs participent aux courses sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique consécutif à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Des secouristes seront présents le jour de la course. Les coureurs s'engagent à respecter le règlement et le code de la Route.

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la Run in Chambourcy n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA ou « PASS J'aime courir » en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course. La présentation de la licence sera faite lors de la remise du dossard.
- d'une attestation de **Parcours de Prévention Santé FFA** datée de moins de trois mois à la date de la course, et qui ne peut être remplacée par aucun autre document attestant de son existence.

Toute personne qui fournira un document périmé ou falsifié se fera refuser le départ de la course et sera responsable en cas d'accident.

3-2 : Le retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera :

- Complexe Sportif Georges Gallienne de Chambourcy : le samedi 8 mars 2025, de 13h00 à 17h00 (5 rue du Mur du Parc 78240 Chambourcy).
- Sur place : le dimanche 9 mars 2025, à partir de 7h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course à l'ASMC (5 rue du Mur du Parc 78240 Chambourcy)

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

3-3 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

3-4 : Catégories d'âge

- Le 2 km est réservé aux poussins et aux benjamins – nés entre 2012 et 2015 (signature obligatoire d'une autorisation du représentant légal)
- Le 5 km est ouvert aux licenciés et aux non licenciés, catégories d'âges : de minimes à masters hommes et femmes – nés en 2011 et avant.
- Le 10 km est ouvert aux licenciés et aux non licenciés, catégories d'âges : de cadets à masters hommes et femmes – nés en 2009 et avant.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur notre site internet www.lesfouleescamboriciennes.fr jusqu'au **vendredi 7 mars 2025 à 20 heures**.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription peut se faire par bulletin à télécharger sur le site des foulées camboriciennes.

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription suivant, variable en fonction de la course :

- 2 km : 2 €
- 5 km : 7 € (majoration de 2€ à partir du 03 mars 2025)
- 10 km : 15 € (majoration de 3€ à partir du 03 mars 2025)

Renseignements uniquement par mail : courseapied@asm-chambourcy.fr

4-2 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de police seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. **Tous les autres participants sont tenus responsables des informations renseignées pour l'obtention de leur attestation PPS et doivent contracter une assurance à titre individuel.**

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

Une société assurera le chronométrage au moyen du logiciel et de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 12 euros au concurrent.

Article 8 : Récompenses

Les coureurs des courses adultes (Camboricienne 10km et P'tite Cambo 5km) recevront des récompenses :

- 3 premiers au général * (H/F)
- Les premiers par catégorie (de cadet ou junior à masters 6)
* les 3 premiers au classement général (H/F) ne pourront pas être récompensés une deuxième fois au titre du classement dans leur catégorie.

Pour la Mini Cambo 2km cadeau pour tous.

Un challenge équipe récompensera l'équipe la plus représentée sur l'ensemble de l'évènement : équipe présentant le plus de participants sur les trois courses.

Les résultats de la Run in Chambourcy seront disponibles sur le site des Foulées Camboriciennes www.lesfouleescamboriciennes.fr

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Informations complémentaires:

Dans le contexte actuel de renforcement du plan Vigipirate en région parisienne, nous attirons votre attention sur les mesures exceptionnelles mises en place pour les manifestations sportives. Le dispositif de sécurité sera renforcé, les consignes bagages limitées (sac fourni par l'organisation aucun autre sac ne sera accepté), et le respect des règles de sécurité obligatoires. En cas d'annulation de l'évènement sur décision préfectorale ou municipale, le remboursement total des frais d'inscriptions ne pourra être réclamé par les participants.

Toute inscription à l'épreuve induit l'acceptation du présent règlement.